

DÉPARTEMENT

HÉRAULT

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents  
Comité En exercice  
syndical Présents

37 37 19

Séance du 23 juillet 2012

Loi du 5 Avril 1884 - Article 56

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des Délibérations du Comité Syndical du**  
**Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc**  
**& Vignobles**

Date de la convocation  
10 07 2012

Date d'affichage  
10 07 2012

2012-07-08

Pôle d'excellence Rurale  
BIO-ORB – Création d'une  
pépinière

L'an deux mille douze

Et le 23 juillet

à Seize heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents: MM

**J.ARCAS** (Conseil Général), **G.BARO** (CdC Orb-Taurou), **D.BEDOS** (CdC Coteaux & Chateaux), **P.BEZIAT** (CdC Canalirou), **F. BOUTES** (Conseil Général), **Y. CASSILI** (CdC Monts Orb), **R. CHABBERT** (CdC Le Minervois), **MA. EDO** (CdC Monts d'Orb), **N.ENSENAT** (CdC Le Minervois), **N.ETIENNE** (Conseil Général), **M.GIL** (CdC Orb et Taurou), **RM.LOSMA** (Bédarieux), **M.OLMOS** (CdC Le Minervois), **D.PASSET** (Le Poujol/orb), **ME.PEGURIER** (Bédarieux) **Y.POUJOL** (CdC Combes & Taussac), **G.RAYNAUD** (CdC Saint-Chinianais), **JP.ROUANET** (CdC Pays Saint-Ponais), **G.ROUDIER** (CdC Orb-Taurou)

**SOUS-PREFECTURE BEZIERS**  
**REÇU LE**

**26 JUL. 2012**

**Bureau des Politiques  
Publiques**

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le  
24/07/12

## Objet : Pôle d'Excellence Rurale BIO-ORB – Création d'une pépinière

Le projet de création d'une micro-filière territoriale de production de plantes à parfum et médicinales, déposé par le Pays et regroupant acteurs locaux publics et privés, a été labellisé "Pôle d'Excellence Rurale" par la DATAR, au titre de la capacité économique des territoires ruraux.

Ce projet "BIO-ORB" présente un double intérêt en termes :

- de création d'une nouvelle activité agricole, niche de diversification à forte valeur ajoutée,
- de soutien à l'effort de lutte contre le développement des friches agricoles.

Il porte sur la mise en cultures, au terme de cinq années, d'une trentaine d'hectares en plantes à parfum et médicinales, le groupe de partenaires – agriculteurs, associations, chefs d'entreprise, collectivités – s'associant au sein d'une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif).

Au titre du Pôle d'Excellence Rurale, le projet bénéficie ainsi d'une aide de l'Europe et de l'Etat à hauteur de 255.000 €, pour un programme prévisionnel de l'ordre de 550.000 €, visant à la construction et l'équipement d'un bâtiment bioclimatique de semi-transformation, étant précisé que des cofinancements complémentaires pourront être négociés auprès de la Région Languedoc-Roussillon et du Département de l'Hérault.

Le seuil de rentabilité du projet devrait être atteint en 2016, à l'échéance du Pôle d'Excellence Rurale.

Cependant, l'opération de mise en place d'un programme de cultures de PPAM, en Iris de Florence (parfumerie) notamment, et visant, principalement à l'acquisition d'une banque de plants, n'a pas été retenue par la DATAR, alors même qu'elle constitue la base du projet.

Dès lors, le groupe de partenaires du projet a défini un projet alternatif portant sur la création d'une pépinière aux fins de production de plants destinés à la production en plein champ et à une première récolte en 2015.

Ce projet de pépinière qui s'étalera sur une durée de trois ans, s'élève à 112.260 €, pour lequel des cofinancements pourraient être sollicités auprès :

- de l'Etat, au titre du FNADT, à hauteur de ..... 45.000 €
- du Département de l'Hérault, à hauteur de..... 45.260 €

l'autofinancement, à hauteur de 22.000 € étant apporté par les contributions des partenaires publics, le Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles à hauteur de 10.000 € et la Communauté de Communes Orb-Jaur à hauteur de 12.000 €, les engagements financiers évoqués au sein de la future SCIC de ces deux partenaires étant transformés en aide au démarrage de l'opération.

Pour créer cette pépinière, le groupe de partenaires sollicite le concours du Pays pour assurer le portage initial du projet, le temps nécessaire à la création de l'association qui préfigurera la future SCIC.

Il s'agit donc, pour le Syndicat Mixte, d'assurer le lancement de la pépinière qui, pour des impératifs de calendrier agricole, doit entrer en phase de plantation dès le mois d'octobre prochain, les dépenses portant, notamment, sur :

- l'acquisition auprès du CADE de plants nécessaires à la plantation d'1 ha d'Iris, pour 16.050 €,
- les prestations de suivi technique de la plantation par le CADE, pour 12.500 €,
- les travaux agricoles, pour 65.345 €, incluant préparation des sols, plantation, récolte et extraction des plantules,

selon le plan de financement suivant, ventilé sur la durée du programme :

	DEPENSES					RECETTES			
	An 1	An 2	An 3	Total		An 1	An 2	An 3	Total
Achat plants CADE	16 050			16 050	Autofinancement	7 000	7 000	8 000	22 000
Prestations CADE	2 500	5 000	5 000	12 500	Etat	15 000	15 000	15 000	45 000
Location terrains	500	2 000	3 600	6 100	Département	12 560	14 100	18 600	45 260
Travaux agricoles	12 845	25 000	27 500	65 345					
Matériel	965	1 100	2 000	4 065					
Frais divers	1 700	3 000	3 500	8 200					
	<b>34 560</b>	<b>36 100</b>	<b>41 600</b>	<b>112 260</b>		<b>34 560</b>	<b>36 100</b>	<b>41 600</b>	<b>112 260</b>

En conclusion, Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer :

- sur le principe de la prise en charge par le Syndicat Mixte du démarrage de l'opération "Pépinière",
- sur le plan de financement prévisionnel proposé,
- sur la participation financière du Syndicat Mixte à cette opération, pour un coût de 10.000 € répartis sur les trois années,

et de l'autoriser, en cas d'avis favorable, à déposer les demandes de subventions et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

- Oûi l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de la prise en charge par le Syndicat Mixte du démarrage de l'opération "Pépinière",
- sur le plan de financement prévisionnel proposé,
- sur la participation financière du Syndicat Mixte à cette opération, pour un coût de 10.000 € répartis sur les trois années,

et autorise le Président à déposer les demandes de subventions et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-les-Béziers, le 23 juillet 2012.

Le Président,  
Francs BOUTES



**SOUS-PREFECTURE BEZIERS**  
**REÇU LE**

**26 JUL. 2012**

**Bureau des Politiques  
Publiques**